

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL, TENUE LE LUNDI 15 JUILLET 2013, AU 5801, BOULEVARD CAVENDISH, À CÔTE SAINT-LUC, À 20 H

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Le Maire Anthony Housefather, B.D.C., L.L.B, M.B.A. qui présidait
La conseillère Dida Berku, B.D.C.
Le conseiller Sam Goldbloom, B.A.
La conseillère Ruth Kovac, B.A.
Le conseiller Allan J. Levine, B.Sc., M.A., DPLI
Le conseiller Glenn J. Nashen

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS :

M^e Andrea Charon, Greffière adjointe, agissant à titre de secrétaire de réunion

PÉRIODE DE QUESTIONS

Comme aucun résidant n'était présent, il n'y a pas eu de questions.

130724

LOISIRS ET PARCS - CONTRAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS POUR LES COURS DE TENNIS SITUÉS AU PARC REMBRANDT (C-12-13)

ATTENDU QUE la Ville de Côte Saint-Luc ("Ville") a lancé un appel d'offres sur invitation pour des services professionnels pour le resurfaçage des cours de tennis du parc Rembrandt et pour rénover le système d'éclairage des cours de tennis, conformément à la loi, et qu'elle a reçu une (1) soumission;

ATTENDU QUE, lors d'une séance spéciale tenue le 14 mai 2013, le conseil municipal de Côte Saint-Luc a adopté une résolution pour nommer un comité de sélection pour ledit appel d'offres et pour approuver un système de pondération et d'évaluation des soumissions;

ATTENDU QUE Roche Itée était le seul soumissionnaire;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ALLAN J. LEVINE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC

ET RÉSOLU :

"QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc par les présentes octroie un contrat pour services professionnels à Roche Itée, qui préparera les plans et spécifications, et qui sera chargé de l'organisation et de la surveillance des travaux incluant sans s'y limiter l'engagement de firmes spécialisées, conformément à l'appel d'offres C-12-13, et qu'il autorise le paiement d'un montant n'excédant pas 30 500,00 \$ plus les taxes applicables;

QUE le certificat du trésorier n° 13-0115 a été émis le 12 juillet 2013, par la trésorière de la ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

130725

TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION - ACHAT DE COMMUTATEURS RÉSEAU

ATTENDU QUE la Ville de Côte Saint-Luc a lancé un appel d'offres portant le numéro Q-08-13, et qu'elle a reçu deux soumissions, pour l'achat de deux commutateurs réseau à 48 ports, un transcepteur, avec cinq ans de services complets incluant support et garantie;

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER GLENN J. NASHEN

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc par les présentes approuve et autorise la Ville à acheter de CDW Canada, le plus bas soumissionnaire, deux (2) commutateurs réseau à 48 adaptateurs Cisco Catalyst et un (1) transcepteur Cisco, avec cinq ans de service complet, support et garantie incluant pièces, main-d'œuvre, remplacement, réparations, expédition, manutention et livraison, et ce, pour 14 200,02 \$ plus les taxes applicables;

QUE le certificat du trésorier n° 13-0104 a été émis le 6 juin 2013, par la trésorière de la ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

130726

DÉVELOPPEMENT URBAIN – AUTORISATION À LA TRÉSORIÈRE RUTH KLEINMAN POUR PRÉSENTER AU MAMROT UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PIQM

ATTENDU QUE le MAMROT a créé un programme intitulé « Programme d'infrastructures Québec-Municipalités » (PIQM) qui permet aux municipalités du Québec de mettre en œuvre des projets de construction, de rénovation, de réhabilitation ou de réparation d'infrastructures municipales et de présenter une demande d'aide financière pour de tels projets;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc (la « Ville ») présente une demande de subvention dans le cadre du PIQM et qu'il doit adopter une résolution confirmant son engagement à l'égard du projet proposé;

ATTENDU QUE le projet proposé que la Ville s'est engagée à réaliser est le projet numéro ENG 2013-20, intitulé Réhabilitation de l'enveloppe de bâtiment pour l'hôtel de ville de Côte Saint-Luc - Bernard Lang et pour la Bibliothèque publique Eleanor London de Côte Saint-Luc;

ATTENDU QUE la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet numéro ENG 2013-20;

ATTENDU QUE, afin de faire une demande de subvention dans le cadre du PIQM, la Ville doit donner une autorisation à un signataire;

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER SAM GOLDBLOOM

ET RÉSOLU :

« QUE la Ville s'engage à l'égard du projet numéro ENG 2013-20;

QUE la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles pour la réalisation du projet numéro ENG 2013-20 ainsi que les coûts d'exploitation continus dudit projet;

QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc, par la présente, autorise la trésorière Ruth Kleinman à signer la demande au PIQM attestant la véracité de l'information fournie. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

À 19H50, LE MAIRE HOUSEFATHER A DÉCLARÉ QUE LA SÉANCE ÉTAIT LEVÉE.

ANTHONY HOUSEFATHER
MAIRE

ANDREA CHARON
GREFFIÈRE ADJOINTE